

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS2220

présenté par
Mme Simonnet

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Par cet amendement, nous supprimons l'accélération de l'augmentation de durée de cotisation à partir de la génération née au 1^{er} septembre 1961.

En premier lieu, les député·es membre du groupe LFI-NUPES sont résolument opposés à toute allongement de la durée de cotisation : la retraite à taux plein devrait pouvoir être liquidée après 40 annuités. L'accélération de la réforme Touraine fait reposer un sacrifice significatif sur un nombre réduit de générations : nous refusons cette mesure brutale pour les générations nées dans les années 1960, plus particulièrement pour les générations nées entre 1962 et 1969. À horizon 2030, les « économies » prévues seraient ainsi portées par 8 générations seulement, soit 5 millions de néo-retraités, tout en exemptant 13 millions de retraités restants, 29 millions de cotisants et les entreprises.

Notre opposition est largement partagée dans le pays : 80 % des français sont contre la réforme. 64 % ne sont pas d'accord avec l'idée qu'il faut travailler plus longtemps lorsque l'espérance de vie augmente. 68 % sont pour la retraite à 60 ans.

Plus particulièrement, nous nous opposons à cet alinéa injuste : alors qu'ils sont nés la même année, ceux qui fêteront leur anniversaire après le 31 août devront travailler au moins trois mois de plus que ceux nés entre janvier et août. Qu'est-ce qui justifie qu'Elisabeth Borne, née en avril 1961, soit épargnée par la réforme qu'elle compte imposer, de manière antidémocratique, à tous nos concitoyens ? Qu'est-ce qui justifie cette profonde inégalité entre membres d'une même génération, si ce n'est le calendrier médiatique d'un Gouvernement soucieux d'imposer en urgence cette réforme inutile et injuste, dès le premier septembre 2023 ? »